

الاجتماع الوزاري الأول حول التنمية الإدارية والإصلاح الإداري لدعم برامج التنمية والإصلاح الاقتصادي في البلاد العربية، مصر: المنظمة العربية للتنمية الإدارية، 1997، ص 192

29 احمد صقر عاشور، تحسين أداء التنمية من خلال إصلاح منظومة إدارة الحكم في الدول العربية، ورقة مقدمة في الاجتماع الوزاري الأول حول التنمية الإدارية والإصلاح الإداري لدعم برامج التنمية والإصلاح الاقتصادي في البلاد العربية، مصر: المنظمة العربية للتنمية الإدارية، 1997، ص 19

30 احمد صقر عاشور، تحسين أداء التنمية من خلال إصلاح منظومة إدارة الحكم في الدول العربية، مرجع سابق، ص 20

La souveraineté de l'état-nation-

د. خميس جديد أستاذ محاضر

أ.منى هرموش أستاذة مساعدة

جامعة عنابة

الملخص :

يعتبر النموذج الليبرالي المحرك الأساسي والداعم للسياسة الأمريكية في العالم، فضمن الوضع العالمي المستجد الذي يحاكي بوادر قيام نظام دولي جديد، تشهد سيادة الدولة الوطنية عدة تحديات، تشمل دورها، فعاليتها، تأثيرها وتأثيرها في العلاقات الدولية. ففي ظل التداخل الواضح لعدة أطر تضم القضايا السياسية والاقتصادية والثقافية التي أصبحت لا تعطي للحدود السياسية ولا للماهية السيادية أهمية فعلية أمام عولمة العالم، أصبحنا حالياً نشهد في خضم بناء النظام الدولي الجديد المرتكز على نظام السوق الحر، عدة تجاوزات. فباسم الحفاظ على سيادة الشعب، ومن أجل التدخل في أي دولة تستعمل عدة استراتيجيات، فتارة باسم الديمقراطية وتارة أخرى باسم حقوق الإنسان تنتهك سيادتها الوطنية، وعلى مرأى من مجلس الأمن وفي بعض الأحيان بمباركته، ولعل ما حدث للعراق هو تجسيد للأزمة التي تعيشها سيادة الدولة الوطنية، وللهيمنة الأمريكية وغطرستها، وكيف أنها تقوم بتقسيم العالم وتصنيف الدول حسب معاييرها الخاصة ووفقاً لمصالحها الجيوسياسية والجيوبوليتيكية.

Résumé :

Le modèle libérale est considéré comme le propulseur de la politique américaine dans le monde, un monde en voie de changement qui doit être adaptée aux nouvelles normes d'un nouvel ordre mondial, dont la souveraineté de l'Etat-nation subit divers dilemmes concernant son rôle, son influence et son impact dans les relations internationales. Dans un cadre de monde globalisé dont lequel l'interaction entre la sphère politique, économique et culturelle, ne donne pas aux frontières politiques ni à la conception de la souveraineté une valeur réelle à celle-ci.

Au sein de la transformation du système mondial, dans laquelle se pose la question de la résistance et de l'abolition de la souveraineté de l'État-nation, ainsi que la responsabilité de l'hégémonie américaine dans l'affaiblissement de celle-ci par l'intermédiaire de la typologie des États (failed states, rogue states) qu'elle a configuré, et aussi par son intervention en Irak sous l'égide l'ONU avec des prétextes humanitaires. En fait ce ne sont que des actes unilatéraux qui cachent des intérêts géopolitiques et géostratégiques.

Introduction :

Le concept de la souveraineté n'est sans doute pas près de s'éteindre, cependant son évolution est perceptible, il déclenche beaucoup de points d'interrogation ainsi il donne naissance à diverses conclusions assez contradictoires. Vivons-nous toujours dans un monde où l'État est considéré comme l'acteur principal des relations internationales ? Ou le monde est-il en voie de changement, donnant de la sorte naissance à de nouveaux acteurs capables de transformer les sphères internes et externes du rôle de l'État-nation ? Ainsi verra-t-on se créer un rapport de force avec les nouveaux arrivants, afin de trouver un équilibre national et international ?

Sommes-nous encore dans un monde Webérien et Hobbesien, qui serait centré au plan interne sur la « violence légitime »¹ et contrôlé par l'État ? Cette dernière serait-elle contrôlée par des instances supranationales qui décentralisent ce droit de violence légitime en vertu de la souveraineté des autres États-nations et de la présence d'autres acteurs qui ont eux aussi leur mot à dire dans les relations internationales ?

I- La protection de la souveraineté populaire au détriment de la souveraineté étatique : une stratégie pour instaurer le nouvel ordre mondial :

Le modèle libéral représente le propulseur de la politique du président George W. Bush. La liberté politique dépendait de la liberté économique¹, d'où la nécessité de fonder un monde de libre-échange. Un monde dans lequel la notion des frontières perd son sens, un monde avec une nouvelle conception de l'État, la conception classique doit être adaptée aux nouvelles normes d'un nouvel ordre mondial.

Il n'y a pas mieux que l'école du « Public choice »¹, qui analyse la conception de l'État d'une perspective libérale et l'influence du pouvoir sur les décideurs étatiques. Cette école concorde parfaitement avec les objectifs du président Bush, elle considère que les hommes d'État peuvent être attirés par leurs intérêts égoïstes, ce qui peut influencer leurs décisions d'où la mise en doute de leurs volontés et leurs crédibilités¹, ainsi l'intérêt personnel et des proches passent avant la nation.

Dans ses conditions la nation est gouvernée par un régime tyrannique, qui piétine, et qui ne respecte pas la souveraineté populaire, de ce fait, selon la doctrine américaine le recours à la force est indispensable pour destituer ses régimes et instaurer la démocratie.

Le président George W. Bush déclare: « it is the policy of the United states to seek and support the growth of democratic movement and institutions in every nation and culture, with the ultimate goal of ending tyranny in our world (...) All who live in tyranny and hopelessness can know, the United states will not ignore your oppression, or excuse your oppressors »¹.

Bien que l'idée de la protection de la souveraineté populaire ait été évoquée dans l'article « 21-3 » de la déclaration universelle des droits de l'homme : « la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote

secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté de vote ».

Cependant la protection de la souveraineté populaire prend une autre tournure lorsqu'elle se trouve confrontée à la notion d' "abuse of sovereignty", en partant de cette notion le recours à la force pour restituer la souveraineté du peuple est inéluctable, au-delà de ce sens il prend la dimension d'un devoir envers ces peuples, l'intervention devient alors légitime selon la conception américaine, cette « intervention frome outside is not only legally justified but morally required »¹.

Conformément à cette logique de la pensée américaine l'intervention même unilatérale trouve un sens, elle est justifiée pour préserver et rétablir la volonté d'une nation.

En conséquence suit à cette logique de justification il y a eu une intervention américaine en Irak le 20 mars 2003, sous prétexte que le peuple kurde était menacé. En partant du principe de la démocratie les Nations unies devraient intervenir pour protéger et préserver la population kurde, c'est ainsi que l'intervention se faisait avec son appui, néanmoins c'est l'appui et la décision américaine qui a pris le dessus avec une volonté forte qui ne laisse pas la place à l'hésitation et au recul.

L'intervention du 20 mars 2003 n'était pas unilatérale mais plus ou moins avec l'appui des Nations unies sous l'égide du conseil de sécurité, suite aux trois résolutions juridiques : "678, 687, et 1441", dont les États-Unis se sont investis complètement et ont utilisé tous les moyens nécessaires diplomatiques et non diplomatiques pour que ces résolutions s'aboutissent et voient le jour.

Cependant ce qu'il faut signaler c'est que ces résolutions ont posé beaucoup d'interrogation, et ont mis beaucoup de pays dans l'embarras, voir même ils se sont posés la question s'ils ne seront pas les prochains à subir des interventions pareilles sous un prétexte de

la démocratie, des droits de l'homme ou d'un autre prétexte mais qui aboutira au même résultat, celui de la perte de sa souveraineté. Surtout que les circonstances dans lesquelles la prise des décisions de ces résolutions étaient considérées par certains comme illégale, certains parlent d'une manoeuvre politique plus que d'une justice internationale.

Dans tous les cas c'est la souveraineté de l'État-nation qui a subi cette épreuve, et puisque l'intervention a eu lieu sous l'égide de Nations unies on va essayer d'analyser en bref les résolutions qui ont abouti à cette intervention.

1- La résolution 688 en 1991 :

À la fin de la première guerre du golfe avec la résolution 687(1991) qui met fin aux opérations armées par « le cessez-le feu » 1, le conseil de sécurité va adopter la résolution 688(1991) qui condamne la " répression des populations civiles irakiennes dans de nombreux partis de l'Irak", et qui visait spécifiquement les populations kurde du nord de l'Irak.

Mais ce qu'il faut signaler c'est que la résolution 688(1991) n'autorise pas explicitement l'intervention des autres États dans le nord de l'Irak pour protéger et préserver la sécurité des kurdes. Certainement cette situation a créé beaucoup de contradictions entre les États, en effet vu l'article(2) paragraphe (7), les Nations unies ne pouvaient pas intervenir en Irak malgré les divers violations des droits de l'homme, sous prétexte que la situation est un problème interne et que ça relève des compétences de l'Irak.

L'un des pays qui s'opposa clairement à l'intervention en Irak au nom de droits de l'homme était la Chine, qui considère que :

«the new international order should be established on the basis of the principles of mutual respect for sovereignty and territorial integrity [...] non-interference

in each other's internal affairs [...] The issue of human rights falls within the sovereignty of each country [...] It is neither appropriate nor workable to demand that all countries measure up to the human rights criteria or models of one country or a small number of countries »1.

Malgré beaucoup de déclarations du côté chinois la résolution a eu lieu, surtout que la scène politique internationale s'attendait à un veto chinois qui n'a jamais eu lieu, certains pensent que ce veto chinois n'a pas vu le jour à cause des efforts et des engagements des États-Unis pour l'aboutissement de cette résolution. C'est ainsi que l'opération " provide confort " a vu le jour, elle consiste à mettre en oeuvre des zones de survol par la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Avec cette intervention le scénario du cauchemar irakien n'est qu'à son début, en 1993 il y a eu des bombardements américains sur Bagdad, ensuite en 1996 des missiles américains sont tirés sur le sud de l'Irak, et enfin l'intervention en Irak le 20 mars 2003 qui porte le nom de l'opération " Iraq freedom". Et jusqu'à présent avec la chute du régime de Saddam Hussein, la démocratie à l'américaine fait chaque jour des dizaines, voire des centaines de morts en Irak.

Vu la présence américaine en Irak, la question qui se pose :

Est ce qu'il y a une décision accordée par les Nations unies qui donnent le feu vert et qui permettent l'utilisation de la force contre l'Irak ? Et est-ce qu'il y a une résolution accordée par les Nations unies qui permette et qui explique la présence américaine actuelle en Irak ? Où on est devant un acte américain unilatéral ?

2-La confiscation de la souveraineté étatique Irakienne est-elle une décision de l'ONU, où le reflet d'une hégémonie américaine ?

Après deux mois de discussions du conseil de sécurité, le débat consiste à définir les qualifications des sanctions auxquelles se pose l'Irak en cas de non coopération partielle ou totale dictée par les obligations de la résolution 687(1991).

Dans la résolution 1441(2002) 1, le conseil de sécurité remarque que l'Irak a failli à ses obligations concernant les inspections, le désarmement ... etc. dès lors, ce non-respect des obligations est considéré par les États-Unis intolérables, ils estiment que la base légale qui met en cause " le cessez le feu " n'est pas respectée, d'où l'intervention en Irak devient une question de temps. Néanmoins, une telle intervention est loin d'être acquise, malgré ces violations irakiennes dans la résolution 1441(2002) le conseil de sécurité

« Décide, tout en tenant compte du paragraphe 1 [...] D'accorder à l'Irak par la présente résolution et une dernière possibilité de s'acquitter des obligations en matière de désarmement qui lui incombe en vertu des résolutions pertinentes du conseil, et décide en conséquence d'instituer un régime d'inspection renforcée dans le but de parachever de façon complète et vérifier le processus se de désarmement, établi par la résolution 687(1991) et les résolutions ultérieures du conseil »1

Ainsi avec ce qui a été évoqué dans la résolution 1441(2002) paragraphe (2), le conseil de sécurité parle d'une autre chance donnée à l'Irak pour qu'il puisse respecter les résolutions du conseil, mais apparemment les États-Unis n'étaient pas de cet avis, ils ont ignoré cette décision du conseil de sécurité. Ce qu'il faut signaler c'est qu'ils n'ont aucune autorisation pour recourir à la force, mais au contraire il y a eu une forte opposition au sein du conseil de sécurité contre l'intervention en Irak et que la sécurité internationale ne peut pas être conçue unilatéralement.

Le conflit opposa deux " blocs majeurs ", la France qui rejette l'intervention face aux États-Unis qui insistent sur cette intervention même s'il le faut unilatéralement.

Dominique de Villepin déclaré devant le conseil de sécurité :

« Aucun pays n'a à lui seul les moyens de bâtir l'avenir de l'Irak. Surtout aucun État ne peut revendiquer la légitimité nécessaire, c'est bien de l'ONU et d'elle seule que peut venir l'autorité légale et moral d'une telle entreprise »1.

La France a décidé de défendre sa cause, elle menaça d'utiliser son droit de veto sur tout projet qui autoriserait le recours à la force, elle défend la résolution 1441(2002), qui ne mentionne à aucun moment la réactivation de la résolution 678(1990). Il n'y a pas que la France qui est de cet avis, il y a aussi la Russie et la Chine1.

Même l'idée de l'automaticité dans le recours à la force sévèrement défendu par les États-Unis ne peut pas avoir lieu puisque la résolution 1441(2002) n'arrête pas les négociations avec l'Irak, mais au contraire elle lui donne une autre chance.

Et même dans le cas où l'Irak ne respecte pas ses engagements il y aura toujours d'autres solutions pour éviter le recours à la force, et cela vu les dégâts qui peuvent être engendrés par une telle décision.

Apparemment et jusqu'à présent il n'y a eu aucune décision de la part du conseil de sécurité qui mentionne le recours à la force contre l'Irak en 2003, c'est une décision unilatérale prise par les États-Unis dont le conseil de sécurité n'a pas donné son approbation.

L'intervention américaine en Irak s'inscrit dans le contexte de la gouvernance mondiale américaine, et

dans le cadre d'un hégémon qui se présente comme le gardien du droit international, qui préserve ses intérêts selon une nouvelle définition de l'ordre mondial dont il fixe ses règles. Ainsi au nom de la préservation des droits des populations irakiennes et de leur souveraineté populaire et étatique a eu cette intervention, tandis que leurs droits de vie étaient mis à l'épreuve !

En vertu de "superpuissance", les États-Unis sont devenus les maîtres du monde, dans l'univers des relations internationales ils adoptent une notion privilégiée, celle de la souveraineté du peuple, avec ce prétexte ils peuvent faire une distinction parfaite entre les États. Cette distinction paraît complexe, mais selon eux elle est simple, la qualification de ses États dépendait de ses propres normes, d'où son pouvoir a institué une typologie étatique conforme à ses ambitions.

Cependant avec une telle institution typologique des États, il n'y a-t-il pas atteinte à la souveraineté des États concernés ?

3- La typologie des États un acte d'atteinte à la souveraineté des États- nations :

La typologie des États se base sur des variables bien précises, c'est la structure politique de l'État et son idéologie qui la déterminent, les États-Unis distinguent deux types d'États qui les définissent par le qualificatif "failed " et "rogue " ou "failed states " et "rogue states ".

A / La théorie des failed states : les États défailants (déchus) :

Susan Erice considère que les "failed states " sont les États faibles qui n'ont aucune autorité sur leur territoire, ce n'est pas par choix mais plutôt parce qu'ils sont inaptes d'exercer leurs capacités

régaliennes en imposant l'ordre et la structure de sécurité. La situation de non gouvernance dans ses États font d'eux une menace prépondérante pour la sécurité internationale est spécifiquement la sécurité américaine.

Selon les États-Unis ses États représentent des cibles parfaites pour accueillir les mouvements terroristes. Le président Bush ne tolère pas une telle situation, le 19 mars 2003 les forces américaines intervenaient en Somalie en violant sa souveraineté territoriale protégée par l'article (2) paragraphe(4) de la charte des Nations unies, sous prétexte qu'il y a eu un terroriste suspecté d'appartenir à Al Qaidal.

L'explication donnée par les États-Unis est la suivante : selon sa définition des "failed states " la Somalie a perdu le contrôle de ses frontières ainsi que le processus de décision politique, selon cette théorie les États-Unis n'ont pas violé ni l'intégrité territoriale ni l'intégrité politique de ce pays.

C'est ainsi que se voit l'empreinte hégémonique des États-Unis par sa décision unilatérale qui violait le droit international, en fait on est dans une situation de la création et de l'imposition d'un nouveau ordre mondial dont lequel l'hégémon viole et contourne le droit international, voire même inventé de nouvelles normes coutumières pour servir ses intérêts. On dirait que l'hégémon devient le tuteur des "failed states " ce que lui permet de tenir leurs droits, en effet on assiste à la concrétisation de la force prédatrice de l'hégémon qui change la structure du droit international en mettant le droit de la force à la place de la force du droit.

B/ La théorie des « rogue states » : les États voyous :

Les États-Unis considèrent que les "rogue states " sont des " states sponsors of terrorism", ce sont des États très dangereux pour la sécurité

internationale, le président George W. Bush les définit comme des États qui :

« brutalize their own people and squander their national resources for the personal gain of the rulers, display no regard for international law, threaten their neighbors and callously violate international treaties to which they are party are determined to acquire weapons of mass destruction, along with other advanced military technology.

To be used as threats or offensively to achieve the aggressive designs of these regimes, sponsor terrorism around the globe, and reject basic human values and hate the United States and everything for which it stands»1.

La stratégie du président George W. Bush pour faire face à ses États consiste à remplacer ces régimes voyous par d'autres régimes en faisant recours à tous les moyens, même celui de la force préventive, il dresse une liste des États voyous qui est la suivante : l'Irak, l'Iran, la Syrie, la Libye, la Corée du Nord, et le Soudan1.

Vu cette typologie dressée par l'USA unilatéralement1, il est certain que la souveraineté des autres États est son dernier souci lorsqu'il s'agit de sa souveraineté et de ses intérêts.

La souveraineté de l'État-nation se trouve en pleine mire, il apparaît à l'évidence que la souveraineté populaire, les droits de l'homme, la démocratie, sont devenus les outils d'amorçement de n'importe quelle intervention américaine dans le monde.

Franchement on est là devant une confusion qui ronge les entrailles de ce monde, une confusion entre le rôle des États-Unis et les Nations unies. On ne voit que l'ombre du droit international lorsqu'il n'y a pas la

bénédition des États-Unis, et en voie un droit international dans tous ses forces lorsqu'il y a son appui, les Nations unies utilisent tous les moyens pour l'appliquer même le recours à la force lorsqu'il s'agit d'un appui stratégique aux États-Unis, on dirait que certains États font tout ce qu'ils peuvent pour avoir sa bénédiction. Beaucoup de critiques se posent à cet égard, cependant il faut dire que dans certaines exceptions les Nations unies font faces aux projets des États-Unis, mais ces derniers arriveront à leur objectif quels que soient les conditions à court ou à long terme, voire même qu'ils dépassent les Nations unies pour une décision et une intervention unilatérale.

En fait c'est cette remise en cause de la souveraineté de l'État-nation qui donne l'automaticité d'intervention américaine et le recourt à la force, cependant ce qui a amplifié la voracité d'intervention ce sont les attentats du 11 septembre.

C / La souveraineté des États-nations après le 11 septembre ?

« Les attaques du 11 septembre ont réveillé le dragon qui sommeillait dans le patriotisme américain » 1 .Ainsi pour calmer la terreur de la population américaine il y a eu une demande massive de la part des néo-conservateurs de l'administration de George W. Bush de passer à l'acte et d'adopter une stratégie de pression diplomatique et des frappes préventives. Dont l'objectif était de combattre le terrorisme et de punir les Etats voyous, et d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive sous crainte qu'elles tombent entre de mauvaises mains. Dès lors l'administration Bush présente un triomphalisme prépondérant sur la scène internationale surtout suites au rejet du traité " ABM " (avec la Russie qui lui permet le déploiement du bouclier antimissile), de la cour pénale internationale et des accords de Kyoto, et l'invasion en Afghanistan puis en Irak malgré des oppositions dans les lignes de ses alliés qui

représentaient en même temps des partenaires important de l'OTANI.

Ainsi l'unilatéralisme américain ne prend pas en considération l'avis de ses alliés, Michael Mendelbaume dit que « les États-Unis ne sont plus une simple superpuissance, ils ont atteint le statut 'd'hyper puissances »¹, avec une telle prédominance les États-Unis savent très bien qu'il n'y a pas de rival qui peut faire le poids devant son hyper puissances. Dans ces circonstances, même la souveraineté de ses alliés est mise en doute, la seule réalité qui existe sur la scène politique internationale, c'est celle de la souveraineté américaine, « les États-Unis n'ont de rival dans aucune des dimensions critiques du pouvoir. Il n'y a jamais eu de systèmes d'États souverains qui comprenait un État avec un tel degré de prédominance »¹. Après les attentats du 11 septembre, les États-Unis ont adopté une autre conception de la défense, disons un stade plus avancé de défense qui les mettait en sécurité. Au lieu de la "légitime défense préventive" : qui définit « l'usage de la force pour enrayer une menace avérée d'une attaque imminente »¹, ils passaient à l'idée de la "légitime défense préemptive" qui se base sur l'analyse des intentions et n'on pas les actes des autres États,

«Is a claim to use unilaterally, and without prior international authorization, high levels of violence to arrest an incipient development that is not yet operational, hence not yet directly threatening but that, if permitted to mature, could then be neutralized only at a higher and possibly unacceptable cost »¹

Il faut néanmoins noter qu'avec une telle définition le recours à la force militaires unilatéralement devient une sorte d'escapade pour confirmer la présence

hégémonique d'une part ou d'autres sous l'égide du droit international. Avec le concept de la " légitime défense préemptive", le sort de la souveraineté des autres États dépendra des analyses qui se basent sur des faits qui mènent à des soupçons et des doutes, mais qui ne seront que le résultat d'une analyse intuitive. Peut-être bien on peut prédire les faits dans d'autres sciences exacte tels que une éclipse ou une crise économique, mais on ne peut pas les confirmer à 100 % surtout dans la sphère politique et explicitement dans les relations internationales dont lesquels il y a beaucoup de variables qui sont souvent instables, d'où la nécessité d'acte confirmer pour prendre une décision qui sera considérée comme une réponse à cet acte qui peut être pacifique ou militaire.

Ainsi la souveraineté de l'État-nation devient un otage des intérêts d'une hégémonie qui passait sa sécurité au détriment de la souveraineté des autres États sous prétexte d'un fait intuitif, une telle relation avec les autres États qui se basait sur la négligence du droit international, les soupçons, et le recours à la force militaire devient un acte inconscient par rapport aux dégâts qu'il provoquera à court et à long terme.

Avec l'administration Bush on assiste à un autre genre de politique, une politique qui prend ses sources de sa superpuissances, la notion de " soft power " que J.S.Nye évoque comme une notion qui se base sur l'habilité de la qualité diplomatique n'a pas de place dans les stratégies américaines qui passaient souvent par l'utilisation de la force pour affirmer son autorité et confirmée sa gouvernance mondiale qui dépasse les États souverains. L'État souverain devient un acteur parmi d'autres qui flottait dans la sphère de la gouvernance mondiale de l'hégémon. Il est à l'évidence de dire que devant les États-Unis qui se présentent comme un acteur souverain, une superpuissance, un hégémon etc. la souveraineté de l'État se trouve face à une impasse.

Certes, on voit que ceux qui contestent l'unilatéralisme américain et qui refusent un ordre mondial unipolaire, sont de plus en plus nombreux, ils veulent faire face à un patriotisme d'intérêt économique et politique américain prépondérant. Mais selon le politologue Francis Fukuyama dans son article " la fin de l'histoire", le triomphe de des États-Unis qui incarnaient le modèle libéral est incontournable¹, vu l'apogée de son pouvoir structurel à quatre dimensions et plus spécifiquement sa force de militaires. Bien que sa popularité dans le monde soit en baisse permanente, mais cela ne l'exclue pas le fait que d'ici à la prochaine décennie les États-Unis seront toujours à la tête du pouvoir mondial. Et cela grâce à ses ressources universelles, militaires, humaines et économiques qui lui donnent des possibilités impressionnantes à des interventions unilatérales bien précises et efficaces, quoi que souvent ils se heurtent à la souveraineté des autres États, néanmoins depuis le 11 septembre les États-Unis ne mettent pas cette notion dans l'agenda de leurs priorités.

II- Le sort de la souveraineté de l'État-nation face aux intérêts géopolitique, et géostratégique de l'hégémonie américaine :

Après la guerre du Golfe II la configuration hégémonique américaine prend d'autres dimensions géostratégiques. Les éléments d'interaction stratégique se dessinaient selon le niveau de contrôle du « grand moyen Orient »¹, devant l'émergence de nouvelles puissances constituées de l'Europe et de l'Eurasie.

L'enjeu de cette hégémonie qui prend un aspect économique, et s'intéresse en premier lieu aux périphéries qui s'engorgeaient d'hydrocarbures, et en second lieu aux lignes ainsi qu'aérienne.

La relation entre l'hégémon et les autres puissances globales se déterminent selon le degré d'interdépendance économique, qui devient de plus en plus complexe avec l'intégration régionale qui prend un aspect économique, politique et social. Tout cela devant

la mutation du monde pour donner naissance à un " nouveau ordre mondial".

Certains pensent qu'avec la réémergence de nouvelles puissances : l'Europe l'Asie et l'Eurasie, qui deviennent des pôles majeurs de plus en plus présent sur la scène internationale, la réaffirmation de leurs puissances sera déterminée selon le niveau de la maîtrise de l'économie national ainsi que mondial.

Beaucoup de chercheurs utilisent le terme " bloc", pour évoquer le degré d'intégration politique, économique et culturelle afin de déterminer le niveau d'intégration régionale. Avec cette réémergence de nouvelles puissances, l'hégémonie américaine se trouve confrontée à une nouvelle problématique qui consiste à la redéfinition de son champ géopolitique et géostratégique pour imposer son hégémonie ?

Avec la crise financière asiatique 1997-1998, et suite à l'intervention des institutions financières internationales : I.F.I, les États-Unis se trouvaient au centre du système politique asiatique en tant que membre décisionnel des I.F.I, ils élaboraient les programmes asiatiques au sein du FMI. Les I.F.I. et les États-Unis optaient pour la stratégie de " laisser faire", ce qui entraîna l'Asie dans la crise, sachant que cette crise aurait pu être minimisée voir même éviter des dégâts considérables si tous les acteurs : I.F.I., FMI et les États-Unis voulaient adopter d'autres démarches. Mais ce qui a alourdi le cauchemar asiatique c'est la réévaluation du dollar en 1997, et la dévaluation du Yen et Yuan chinois, cette démarche a pour objectif la création d'une économie asiatique qui s'approprie l'orthodoxie libérale. Cette réévaluation du dollar a causé la surévaluation des monnaies locales, surtout que l'économie asiatique dépendait de l'exportation à destination forte vers les États-Unis.

On peut dire tout simplement que le sort de l'économie asiatique dépendait des objectifs de la

politique américaine, bien qu'il y ait des changements depuis 2000 avec la présence d'une unification régionale... Mais les contraintes restent les mêmes.

Autre aspect de la puissance américaine dans l'Asie, c'est la présence des agents du FBI et du CIA dans la région, soit dans les ambassades américaines, dans les agences de sécurité et même dans les ministères, cela entre dans le cadre de l'échange de renseignements et la lutte antiterroriste.

Ses agents ont des méthodes secrètes, très efficaces, leur but c'est d'être sur le terrain, servir les intérêts des USA, et d'extraire la formation là où elle est sans bavure, ils sont souvent à l'appui de la technologie...1.

Cette internationalisation du système sécuritaire des États-Unis a donné la création de réseaux d'investigation, dont plusieurs de leurs bureaux ne sont pas sur le sol américain mais plutôt sur le sol d'autres pays souverain !

Grâce à l' "International Law Enforcement Academy à Bangkok", le système informatique américain "PISCES : Personne Identification Secure Comparison an Evaluation System", a accès à la base de donner sécuritaire de différents pays tels que la Chine, le Pakistan, l'Inde... Le système de renseignements américains peut avoir accès à des données concernant les citoyens ou certains dossiers classés top secret par ces pays, et cela pose beaucoup de points d'interrogations concernant l'autodétermination de ces pays.

Avec la présence du FBI à l'ambassade américaine en Chine, et avec le programme "China Rule of Law", (qui consiste à reformer le système juridique chinois) les États-Unis mettaient la Chine sur la route du libéralisme à l'américaine, jusqu'à une adaptation du système judiciaire chinois avec le sien. Et n'oublions pas la présence de douaniers américains dans les ports

étrangers sous prétexte d'assurer la sécurité, et en même temps sans déranger les flux commerciaux.

La présence de ces douaniers en Chine, au Japon, à Hong Kong... Ne met-elle pas en doute la souveraineté de ces pays ? Surtout qu'un pays comme la Malaisie a refusé cette présence douanière sous prétexte de préserver sa souveraineté.

On voit bien que l'empreinte des États-Unis dans cette région du monde est bien claire, elle est présente dans tous les domaines : économie, sécurité... On pense que cela n'explique qu'une seule réalité, c'est celle de la présence d'un hégémon qui fait en sorte de préserver ses intérêts.

Mais avec le développement de la technologie de destruction massive, la présence de l'hégémon en tant que gardien de la paix prend aussi d'autres dimensions, qui passe par l'affaiblissement et l'abolition de la souveraineté de certains pays qui pensaient qu'avec l'acquisition de la puissance nucléaire, leur souveraineté est assurée.

Néanmoins est-ce le cas, surtout avec la présence d'un hégémon qui se préoccupait énormément de cette acquisition, notamment si elle est entre les mains de certains pays qui peuvent nuire à ses intérêts ?

La présence américaine en Asie du sud a pour objectif de créer un certain équilibre dans la région, notamment avec la présence de la course d'armement entre l'Inde et la Chine, dont le Pakistan représenta le point de relais géostratégiques entre ses deux puissances, vu les relations privilégiées entre la Chine et le Pakistan.

Les États-Unis étaient le centre des relations chinoises et indiennes : Chine - USA- Inde, et les relations chinoises et pakistanaises : Pakistan - USA - Chine.

L'hégémonie américaine se voit lorsqu'elle récompense est punit les acteurs de la région, par exemple en octobre 2003, avec son autorisation les Israéliens ont aidé les Pakistanais à avoir la technologie de "AWACS", en leur transférant un système radar d'alerte très avancé technologiquement appelé "PHALCON " pour équiper les " ILYSHIN-76". Alors que le même système a été refusé à la Chine, en fait les USA ont beaucoup aidé les Pakistanais pour s'équiper des missiles balistiques1.

Bien que l'arsenal nucléaire chinoise est très importante :(les missiles " Agni I " porté de 1500 km, " Agni II " porté de 2000 km, les " Prithvi " porté 150 km, les " SLBM.Dhanush " porté de 250 km, et des missiles à longues portés qui visent les bases américaines dans la région telle que le " Dong Feng 4 " a une portée de 6400 km, qui vise la base américaine à Guan et des centres indiens. Avec un projet du " Dong Feng 31 " qui se base sur la technologie de la bombe hydrogène, d'une portée de 12 000 km et sera prêt d'ici 2010...)1, mais elle paraît perdre sa capacité dissuasive devant le déploiement des systèmes antimissile américain. C'est ce qui pousse la Chine à lancer un projet d'un système antimissile à Taïwan qui sera prêt d'ici 2013, mais avec le système national américain en Alaska et aussi celui de la Californie à capacité préemptive, cela mettra en doute la capacité dissuasive chinoise.

Bien que la Chine représente le futur adversaire des États-Unis, surtout avec la présence du problème de Taïwan, en plus des 400 missiles balistiques chinois, tout cela rend les relations entre les deux pays un peu tendus1. Quoi que la présence américaine dans la région soit définie comme une sorte d'équilibre stratégique et en même temps avec une déclaration explicite pour faire face à la menace balistique de la Corée du Nord et de l'Iran, mais implicitement la Chine représente une menace prépondérante pour les États-Unis à court et à long terme, dont il faut surveiller et se méfier1.

Cependant la Chine vis-à-vis de son poids d'armement ne fait pas le poids devant la force hégémonique américaine, désormais elle doit adopter d'autres stratégies pour éviter tout affrontement avec l'hégémon, même si ça lui coûte une part de sa souveraineté.

L'arsenal Indien est aussi très important, vu que l'Inde maîtrise la technologie nucléaire, en plus c'est une puissance spatiale, en fait l'Inde et le Pakistan étaient toujours sous l'égide américaine, ce sont des alliés qui représentaient un bouclier géostratégique pour faire face à une menace venant de l'Asie. Malgré que les relations entre ces deux pays sont souvent tendues, mais cela donne à l'hégémon plus de possibilités d'intervenir pour créer un certain équilibre stratégique dans la région.

Cependant il y a aussi la force nucléaire nord-coréenne, qui représente un danger dans la région selon les États-Unis, pour faire face à cette menace ils ont adopté la stratégie préemptive, en premier lieu en faisant face comme c'est le cas en 1958 et en 1992, en installant des forces nucléaires en Corée du Sud, et en deuxième lieu en lançant le programme de dénucléarisation de la Corée.

Sachant que celui qui a pris le flambeau de la dénucléarisation dans la région était la Chine, en faisant pression sur Pyongyang soit par l'intermédiaire des aides ou par la force. Ça paraît bizarre mais lorsqu'il s'agit de préserver ses propres intérêts tout est permis en politique, même s'il faut danser avec le diable.

Et en même temps le lancement des négociations de non-prolifération nucléaire entre la Corée du Nord et les États-Unis, qui ont commencé dans les coulisses puis rendus publics avec un accord en 1994.

La politique des États-Unis se basait sur deux options, la première c'est la diplomatie 1 par

l'intermédiaire des négociations multipartites, en offrant un soutien politique, sécuritaire et économique, et en second options la pression militaire représentée par les États-Unis et ses alliés dans la région.

La politique actuelle de l'MDA : Missile Defence Agency, voit que sa priorité est d'être à l'apogée de la technologie, c'est pour cela que son budget en 2006 représente environ 2 % du budget militaire, soit 9 milliards de dollars¹. Ce budget a pour objectif de renforcer le système de défense antimissile contre toute attaque de prévu par des " Rogue States : États voyous " ou les terroristes qui ont accès aux armes de destruction massive.

Depuis le 11 septembre les États-Unis ont adopté une autre logique, autres que celles de la dissuasion qui a été profanée dans sa pureté théorique, sa désacralisation est une réalité puisqu'elle ne répond pas toute seul aux attentes sécuritaires de la nation¹.

À ce propos la demande de Paul Wolfowitz était claire et précise, il s'adressa au Sénat en disant : « nous avons besoin d'une dissuasion fondée sur au moins de niveaux massif de punition ou de représailles, et davantage de moyens offensifs et défensifs »¹, c'est ainsi que la prépondérance de la défaillance antimissile devient une obligation pour évoquer la superpuissance des États-Unis, en faisant obstacle à toute menace bactériologique, chimique ou nucléaire.

Si les États-Unis considèrent que la Russie est un partenaire-compétiteur vis-à-vis de ses capacités nucléaires et spatiales, qui est en phase de transition vers le libéralisme économique et la démocratie, et qui a besoin d'une assistance dans tous les domaines : économique, sociale, et politique. Mais cette assistance qui dépendra d'une coopération avec les États-Unis, a aussi un autre visage qui se résume dans la stratégie " Influence-shaping US", dont les deux principaux axes sont :

-Premièrement : le contrôle de l'armement nucléaire et l'antiprolifération des armes de destruction massive.

-Deuxièmement : la régionalisation : la présence géostratégique des États-Unis sur l'ex-espace soviétique, dans des bases comme la base de "Managançi" au Kirghizstan, de "Kararshi-Khanabad" ont Ouzbékistan, et des bases en Afghanistan et en Proche-Orient.

Cette présence américaine en masse représentait une garantie pour les acteurs de la région et aussi un acte de gouvernance, pour garantir la sécurité dans la région les États-Unis se basent sur le soutien de l'OTAN, ce n'est qu'avec le statut d'hégémon que les États-Unis pouvaient être présents dans la région avec une telle assurance et confiance en soi.

Malgré le fait que la Russie ait réussi à signer un traité de réduction des arsenaux stratégiques, mais cela n'a pas empêché la création du conseil "OTAN-Russie", et d'avoir le seul système au monde de défense antimissile qui couvre Moscou 1. Néanmoins, cela n'exclut pas une autre réalité flagrante celle de la paralysie de la région, avec des crises politiques et économiques qui alourdit les marches de la Russie vers une transition réussie et sans dégâts. Sans l'assistanat américain, toute la région va vivre des moments difficiles, c'est en dépit de ces circonstances que la Russie accepta les nouvelles règles du jeu, imposé par les États-Unis, celle de la mondialisation. En acceptant implicitement de céder à une part de sa souveraineté et de fermer les yeux sur beaucoup de projets américains dans d'autres régions du monde que celle de la Russie pour sa survie. Vu son état affaibli et vu les règles de la mondialisation elle ne voit pas d'autre solution que de baisser la tête, au moins pour le moment, et cela pour être sur le chemin de l'interdépendance concurrentielle, cependant il n'y a pas mieux que les États-Unis pour l'assister et l'a guidé sur ce chemin.

Bien qu'elle paraisse bizarre la situation russe, néanmoins elle est inévitable puisqu'elle se trouve dans

un système de puissance unipolaire, elle n'a pas intérêt à faire face aux intérêts stratégiques américaines mais plutôt il sera raisonnable et profitable de s'adapter à sa présence dans la région, bien que cela lui déplait. En fait l'hégémon est présent sur son territoire pour le soutenir dans son programme économique ! Et l'entour avec ses alliés, on peut dire tout simplement qu'il est en train de la surveiller. Pour l'hégémon surveiller la Russie est un plaisir, et lui assister c'est un autre plaisir pour l'orienter selon ses propres objectifs, elle est en association quasi formel avec les États-Unis1.

Notre réflexion se focalise souvent sur l'Asie, parce qu'on pense que les prochains conflits auront lieu dans cette zone, au cours des prochaines décennies, mais pour le moment l'ordre est imposé par les États-Unis, et cela s'explique ainsi :

La réalité politique et économique exige une réunification de la Chine, le Japon et la Corée, la mission paraît impossible mais il n'y a pas d'autre alternative, c'est une question de survie, il faut que tous les efforts vont dans cette direction, peut-être qu'ils auront à l'avenir la possibilité de jouer un rôle plus important que celui des subordonnés1. Si la Chine a connu la technologie furtive dans la fabrication de ces sous-marins et les satellites espions dont sa trajectoire est indéfinie et instable, c'est que c'est le moment d'adopter une politique de non confrontation mais plutôt furtif, potentiellement elle n'est pas prête pour faire face aux États-Unis au moins pour cette décennie.

L'une des facettes des États-Unis se résume à mettre leurs moyens militaires, économiques...au service des Nations unies afin de servir ses causes (la sécurité dans le monde, l'aide humanitaire...), ils sont les protecteurs du Japon et de l'Allemagne, d'où l'accès à l'Asie et à l'Europe est accessible à tout moment. Si les États-Unis entrent en coopération avec l'Europe dans certains projets, c'est en réalité pour avoir son appui géostratégique et logistique de telle sorte a profité de

certaines stations radars, comme celle d'alerte avancée de « Fylingdales au Royaume-Uni »1. Grâce à ce genre de radar et aux satellites ils auront un contrôle sur toute la zone et une supervision de tout mouvement suspect.

L'espace de tous ces pays aura une vue paronymique à dimension virtuelle sur les écrans du Pentagone.

La stratégie américaine consiste à la présence des États-Unis dans toutes les parties du monde, grâce à l'implantation de nouvelles bases. Lorsque Colin Powell parle de "New family of bases", c'est en fait il est en train d'évoquer l'importance géostratégique de certains pays dont il est important d'avoir des bases américaines sur leurs territoires.

"The New family of bases", se compose de plusieurs pays dans différents régions du monde :

1-L'Europe : la Roumanie, la Pologne, et la Bulgarie.

2-L'Asie : le Pakistan, l'Inde, l'Australie, Singapour, le Philippine, et le Vietnam.

3-Nord de l'Afrique : le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

4-L'Ouest de l'Afrique : le Ghana, Mali et le Sierra Leone.1

On voit bien que la présence américaine dans ces pays n'est qu'une question de temps, l'agenda américain est bien fixée, et l'échiquier des bases est bien défini. Pour arriver à ses fins les méthodes sont multiples, soit par la coopération, la lutte antiterroriste... En fait les prétextes sont nombreux, lorsque ça l'arrange elle passera à l'acte implicitement ou explicitement. Sa présence dans ces pays est vitale, d'une part pour mieux gérer la situation dans ses pays de telle sorte que ça concorde avec ses intérêts, et d'autre part ces bases représentaient un soutien logistique très important. Mais cela n'empêche pas de supposer que ces plans

peuvent être contournés si les circonstances idéales pour son application changeront, donc le jour J est encore à prévoir.

C'est ainsi que les États-Unis dessinèrent le visage du monde, ils opèrent à l'échelle globale sans aucune contrainte d'autres puissances qui pouvaient les rivaliser puisqu'on est devant une ère unipolaire, nul ne peut réfuter le fait réel de sa domination. Une domination qui surgit non seulement grâce à sa superpuissance 1, mais aussi grâce à l'ordre international distinctif dont ils ont mis ces règles, ils gardaient le monopole de la puissance pour imposer l'ordre au niveau international.

Certes pour gérer le monde, ils diffusaient la puissance dans d'autres États considérés comme des alliés ou pays amis pour avoir un système sécuritaire plus étendu, surtout les territoires qu'ils jugeront nécessaires. En fait la sécurité est l'une des bases du régime commercial libéral, dont ils rêvaient de sa prolifération1.

La coopération des autres États est une nécessité pour que le marché mondial devienne non seulement une idée, mais plutôt une réalité. Les États-Unis ont lancé un processus dans lequel se côtoient les établissements gouvernementaux, non gouvernementaux et intergouvernementaux1, dans un ordre qui paraît au premier vue simple, néanmoins il est complexe, hiérarchique, contrôlée par une main de fer défini par une puissance économique et militaire.

La puissance des États-Unis n'est pas seulement le reflet de son image, mais aussi le reflet des traités, des associations sécuritaires... Et de ses alliés. La structure de la puissance globale a pour symbole les États-Unis, avec des ramifications représentées par les bases militaires dans les autres pays dites alliées, c'est ainsi que la sécurité coopérative devient non seulement une méthode de domination, mais aussi une astuce

architecturale qui détermine l'architecture politique et économique du monde.

Conclusion :

Vu les circonstances de la scène politique internationale, et avec la présence des forces armées américaines dans plusieurs points de conflit dans le monde dont ils seraient les acteurs principaux implicitement ou explicitement, certains pensent que les États-Unis passent à un autre niveau supérieur, celui de la prédation. En imposant sa puissance pour crée un nouveau ordre mondial, dont l'Amérique sera le chef d'orchestre, qui fixera les notes à jouer, les artistes, et les instruments avec lesquels ils devaient jouer.

Le passage du statut d'une puissance hégémonique à un statut d'une puissance prédatrice, pèse lourd sur la souveraineté des autres États. Dans ce genre de système mondial dans l'hégémon préserve avec soin sa puissance dans toutes les structures, en utilisant une notion de pouvoir qui balance entre pouvoir structurel, et pouvoir relationnel, avec un seul objectif c'est celui de la gouvernance mondiale.

Bibliographie :

1 Voir Tomas HOBBS, «Léviathan », Paris, Gallimard, 2000, 1027 pages. (Capitre 17).

1 Voir F-A. HAYEK, « La route de la servitude », Paris, PUF, 2002.

1 Les idées de base de l'école du « Public choice » :

On doit appliquer aux acteurs publics les règles de l'individualisme méthodologique. Qu'il soit agent privé ou agent public (fonctionnaire-bureaucrate ou homme politique), l'homme est mu par la recherche de l'intérêt personnel avant tout. On ne recherche l'intérêt général que lorsqu'il est lié positivement à notre intérêt personnel. L'Etat n'est qu'une institution au travers de laquelle les hommes recherchent leur intérêt personnel.

L'Etat ne possède pas les vertus coordinatrices qu'on lui prête. L'information étatique n'est pas suffisante pour toujours orienter au mieux l'économie. Si l'on ajoute à cela que l'Etat est constitué d'agents dont les préoccupations sont souvent indépendantes de

l'efficience économique, les défaillances de l'Etat sont supérieures à celles du marché.

Le bureaucrate a toujours intérêt à agir dans le sens d'un accroissement de l'organisation qui l'emploie afin de satisfaire ses objectifs de revenus et de pouvoir. Un critère qui peut synthétiser ses objectifs personnels est le montant du budget de son administration. La bureaucratie conduit à des dépenses publiques inefficaces.

L'homme politique a comme objectif de rester ou d'accéder au pouvoir. Agissant ainsi, il conditionne l'essentiel de ses décisions économiques à des contraintes qu'il perçoit dans la sphère du jeu politique. C'est l'hypothèse d'interaction entre marché politique et marché économique. Les décisions économiques qui en découlent sont biaisées.

La démocratie représentative, en tant que système de décisions économiques souffrent de biais qui justifient de laisser jouer le plus souvent les règles du marché.

La politique économique doit s'analyser de manière positive (comme elle s'élabore) et pas normative (comme elle devrait s'élaborer). Une mesure économique est le résultat d'un processus qui doit lui-même s'analyser.

I J-A. BUCHANAN, «The public choice perspective», Journal public finance and public choice, 1983, pp.7-15.

Reproduit in public choice theory, volume III, « the separation of power and constitutionalpolitical economy », C-K. ROWLEY dir., Great Yarmouth, Th international library of writting of economics, 1993, p. 542.

I Office of the press secretary, 20/01/2005, disponible sur le site Web: <http://www.whitehouse.gov>.

I A. D'AMATO, « The invasion of Panama was a law ful response to Tyranny », A.J.I.L, n° 2, vol 24, 1990, p. 519.

I Voir conseil de sécurité, résolution 687(1991) du trois avril 1991/S/RES/687(1991).

Disponible sur le site Web : <http://WWW.UN.ORG>

I Mr. Li Peng, Provisional Verbatim Record of the Three Thousand and Forty-Sixth Meeting of the Security Council, S/PV.3046 (1992), p.93.

1 Voir conseil de sécurité, résolution 1441(2002), du 8 novembre 2002/S/RES/1441(2002), disponible sur le site Web : [http : //www.un.org/French/docs/sc/2002/cs_2002.htm](http://www.un.org/French/docs/sc/2002/cs_2002.htm).

Voir aussi F-L. KIKGIS, « Security Council Resolution 1441 on Iraq's Final Opportunity to Comply with Disarmement Obligations » November 2002, available on the American Society ou le groupe de ASIL web site: <http://www.asil.org/insights/insigli92.htm>

1 Ibid., paragraphe 2.

1 Déclaration du ministre français des affaires étrangères du 19/03/2003, S/PV. 4271.

1 Voir la déclaration conjointe de la France, la Russie et de la Chine à la résolution 1441.

1 S.E. Rice, «U.S.Foreign assistance and failed states » working peaper for the brooking website at:

Http: [//www.brook.edu/view/peapers/rice/2002_1125.htm](http://www.brook.edu/view/peapers/rice/2002_1125.htm), novembre 2002, p. 10.

1 Voir Robert.I. ROTBERG, « Failed states, collapsed states, weak states: causes and Indicators », working paper for the brooking website at:

Http: [//www.brookings.edu/press/books/chapter_1/statefailureandstataeweaknessinatimeofterror.pdf-2003-02-13](http://www.brookings.edu/press/books/chapter_1/statefailureandstataeweaknessinatimeofterror.pdf-2003-02-13).

1 White house, the national security strategy of the United States of America, 17 September 2002, p. 14.

1 , National Strategy for Combating Terrorism, fevrier 2003, p. 18.

Voir aussi Michel e. O'HANLON, Susan E.RICE, and Jams B.STEINBERG, « The new national security strategy and preemption », working peaper for Brooking website at:

Http: [//www.brookings.edu/comm/policybriefs/pb_113.htm](http://www.brookings.edu/comm/policybriefs/pb_113.htm) 2007/03/13

1 Voir Stephen G.BROOKS and William C.WOHLFORTH, «International relations theory and the case against Unilateralism », Perspective on Politics, vol 3, n° 3, September 2005, pp. 509-524.

1 George SOROS, « Le grand désordre mondial » Paris, traduit de l'anglais par Laurence Richard et Laurent Bury, éditions Saint-Simon, 2005, pp. 127-130.

1 Yale H. FERGUSON, et James N. ROSNEAU, « De la super puissance avant et après leur en septembre 2001, une perspective poste international », Revue études internationales, volume XXXV, n° 4, décembre 2004, p. 625.

Cet article est une version révisée d'impact et des auteurs pourtant le même titre, présenté à la rencontre annuelle de l'ISA, Portland, Oregon, USA, du 26 février au premier mars 2003.

1 Ibid.

1 Michael MANDELBAUM, « The Inadequacy of American Power », Foreign Affairs, vol.81, n° 5, Septembre/Octobre2002, p.61.

1 Stephen G. BROOKS, ET William C.WOHLFORTH, « American Primacy in Perspective », Foreign Affairs, vol.81, n° 4, juillet/août 2002, pp. 21-23.

1S. LAGHMANI, « La doctrine américaine de la 'preemptive self-défense' », op.cit., p. 138.

1 M. REISMAN, « Assessing Claims to Revise the Laws of War », A.J.I.L., n° 97, 2003, p. 83.

1 Joseph S. NYE.JR, « The Decline of American's Soft Power », Foreign Affairs, vol.83, n° 3, mai/juin 2004, pp. 16-20.

Voir aussi « Soft Power, The Means to Success in World Politics », New York, Public Affairs Press, 2003.

1 Monde diplomatique : l'ATLAS, « Hégémonie contestée des Etats-Unis », Paris, éditeur Armand Colin, 2006, 232p, p. 55.

1 Constitué de la Méditerranée, Proche-Orient, Golfe et Asie centrale.

1 Eurasie : nom donné à l'ensemble de l'Europe et de l'Asie.

1 Voir David D.HALE, « The International Monetary Fund and US International Economy Policy », New York, in Robert Zoellick and Philip D. Zelikow, ed. America and the East Asian Crisis: Memos to a president, W. W. Norton and compagny, p. 23.

1 Voir Gordon THOMAS, « Les armes secrètes de la CIA : torture, manipulation et armes chimiques », Paris, édition Nouveau Monde, juin 2006.

Traduit de l'anglais par Valérie Clauseau et Mi Key Gaboriaud.

I Voir Sam KNIGH, « The Bomb in the Box », the World Today, February 2003.

I Praful BIDWAI, « India, Pakistan a walk a fine nuclear line », Asia Time, October 2003.

Disponible sur le site : http://www.atime.com/atimes/south_Asia/EJ17Df05.html

I Voir Robert S. NORRIS, and Hans M. KRISTENSEN, « Chinese nuclear forces», The Bulletin of the Atomic Scientists, November/December 2003, vol. 59, n° 6.

Disponible sur le site Web : <http://www.thebulletin.org/issues/nukenotes/nd03nukenote.html>.

Voir aussi Stephen BLANK, « The new East Asian arms race », Asia Time, April 2003.

Disponible sur le site Web: <http://www.atime.com/atimes/china/ED08Ad02.html>

I «The National Security Strategy of the United States of America», édité par la Maison-Blanche, mars 2006, p. 42.

I Beltran JACQUES, «Dix ans après la guerre froide, comment définir le système international ? », AFRI : annuaire français de relations internationales, volume II, 2005.

Disponible sur le site Web : <http://www.AFRI.Fr>.

I Pascal BONIFACE, et Bathelemy COURMONT, « Le monde nucléaire », Paris, éditeur Armand Colin, 2006, 255p, pp. 180-184.

I Voir Alan FUNG, « North Corea on the Borderline », Asiatimes, 30/09/2003

I Voir S. JOSEPH et JR. NYE, « The decline of American's soft power », Foreign Affairs, May-Jun 2004.

Disponible sur le site Web : <http://www.foreignaffairs.org/20040501facomment83303/joseph-s-nye-jr/the-decline-of-america-s-soft-power.html> :

I Nicolas DE BOISGROLLIER, « La défense antimissile américaine : science ou fiction ? » questions internationales, n° 20, Juillet-août 2006, pp. 97-102.

I Voir S. SERGE, « ADM et sécurité internationale », questions internationales, n° 13, Mai-juin 2005, pp.4-7.

1

1 Voir Laurent RUNKER, « La politique étrangère russe à l'ouest du nouveau ! », le courrier des pays de l'Est, n° 1038, septembre 2003.

1 Voir G.JOHN IKENBERRY, « Illusion of Empire: Defining the new American order », Foreign Affairs, March-April 2004.

Disponible sur le site Web : [http : //www.GlobalPolicyForum.com](http://www.GlobalPolicyForum.com)

1 Voir Immanuel WALLER STEIN, « US. Weakness and the struggle for Hegemony », Monthly Review, vol. 55, n° 3, July-August 2003.

1 Nicolas DE BOISGROLLIER, « la défense antimissile américaine : science ou fiction ? », op.cit., p. 101.

1 Voir Charle JOHNSON, « America's Empire of Bases », New Centre Published on Thursday, January 15, 2004.

Disponible sur le site Web [http : //www.TomDispatch.com](http://www.TomDispatch.com), et [http : //www.CommonDreams.org](http://www.CommonDreams.org).

1 Kenneth N.WALTZ, « Globalisation and American Power », National Affaires, January 2000.

1 Christian WASINSKI, « Sécurités et libéralisme aux États-Unis », 2004, pp.152-163

1 Claude REVEL, « La gouvernance mondiale a commencé », Paris, édition Ellipses, 2006, 187p, pp. 37-106.